

Rénovation Cuisine & Salle à Manger

CENTRE HOSPITALIER DE SENS

89100 SENS

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) – Phase PRO

LOT N° 02 – MACONNERIE

Maîtrise d'ouvrage

CENTRE HOSPITALIER DE SENS
1, Avenue Pierre de Coubertin
89108 SENS Cedex

Maîtrise d'ouvrage déléguée

SODEXO en France
C.P. 40 – 6, rue de la Redoute
78043 GUYANCOURT

Maîtrise d'œuvre

ARCHITECTE : ATELIER ARTEFAKT ARCHITECTES
7 rue Pestalozzi – 75005 PARIS
Tél. : 09.73.17.09.50 – k.tizraoui@atelier-artefakt.net

B.E. CUISINE : SPACE DESIGN RESTAURATION
C.P. 40 – 6, rue de la Redoute
78043 GUYANCOURT

INDICE DE RÉVISION : 01 – MAI 2026

SOMMAIRE

TITRE I – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 – Objet
- 1.2 – Documents de référence
- 1.3 – Qualification

TITRE II – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

- 2.1 – Reconnaissance des lieux
- 2.2 – Hauteur sous plafond
- 2.3 – Coordination

TITRE III – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PERCEMENTS ET TRÉMIES

TITRE IV – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES OUVRAGES

- 4.1 – Comblement du pédiluve existant – Zone Z02
- 4.2 – Percement de dalle et réservation pour raccordement EU du caniveau – Zone Z03
- 4.3 – Réservation dans la chape pour le caniveau inox 40×100 – Zone Z03
- 4.4 – Scellement du caniveau inox 40×100 dans la chape – Zone Z03
- 4.5 – Trémies EU.100 siphonné sous dalle – Zone Z02
- 4.6 – Percement du plancher bas – Salle à manger Z06 – Machine à café
- 4.7 – Finitions maçonnerie lors de la repose des portes neuves
- 4.8 – Percements divers, calfeutrements CF/PF et rebouchages
- 4.9 – Rénovation des soubassements en béton extérieurs

PRÉAMBULE

L'entreprise devra impérativement prendre connaissance et tenir compte de l'ensemble des pièces écrites de tous les lots et en particulier du CCTP Lot 00 – Prescriptions Communes.

⚠ Tous les travaux seront exécutés en site hospitalier occupé (ERP type U) avec maintien de la continuité du service d'allotissement des repas patients.

Documents graphiques de référence :

- A.2.1.1 – Plan projet zone cuisine 1-2 (1/100)
- A.2.1.2 – Plan projet zone cuisine 3-4-5 (1/100)
- A.2.1.3 – Plan projet self/salle à manger (1/75)
- A.2.2.2 – Coupe CC'–DD' (1/75) – sol panneaux isolants CF négative
- A.2.2.3 – Coupe EE'–FF' (1/75) – zone Z02
- B.2 – Plan plomberie (1/150) – trémies, siphons et percements

TITRE I – GÉNÉRALITÉS

1.1 – Objet

Le présent lot concerne les travaux de maçonnerie stricto sensu. Il comprend les prestations suivantes :

- Comblement du pédiluve existant – Zone Z02 (SAS 6,4 m²)
- Percement de dalle et réservation dans la chape pour raccordement du caniveau de sol inox 40×100 au réseau EU via le vide sanitaire – Zone Z03
- Scellement du caniveau inox 40×100 dans la chape – Zone Z03
- Réalisation des trémies EU.100 siphonné sous dalle – Zone Z02 (légumerie ×2, déboitage ×1, préparations froides ×1)
- Percement du plancher bas en zone salle à manger Z06 pour évacuation EU machine à café
- Finitions maçonnerie lors de la repose des portes neuves (porte métallique extérieure quai cuisine et portes intérieures)
- Percements divers, calfeutrements CF/PF et rebouchages
- Reprises de maçonnerie sur talonnette béton en soubassement des baies vitrées de la salle à manger

⚠ Le présent lot NE comprend PAS de travaux de démolitions structurelles, ouvertures de baies, reprises en sous-œuvre, étaitements ou tranchées dans le dallage. La présence du vide sanitaire sous Z03 permet l'accès aux réseaux EU sans ouverture de sol.

1.2 – Documents de référence

- DTU 26.2 – Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- DTU 26.1 – Enduits aux mortiers de ciments
- NF EN 13813 – Produits pour chapes
- NF EN 206 – Béton
- Fascicule 70 – Ouvrages d'assainissement – canalisations enterrées
- Guide HACCP – sols en cuisine professionnelle

1.3 – Qualification

L'entreprise justifiera d'une qualification QUALIBAT 2111 ou équivalente.

TITRE II – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

2.1 – Reconnaissance des lieux

Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur procédera à une reconnaissance en présence du Maître d'Œuvre et du Lot 08. Il vérifiera notamment :

- L'état et les dimensions du pédiluve existant en zone SAS (6,4 m²)
- L'accessibilité et les dimensions du vide sanitaire sous la zone Z03 (hauteur libre, accès, état des réseaux EU existants)
- La position et l'état des canalisations EU existantes dans le vide sanitaire – à raccorder par le Lot 08
- L'épaisseur de la dalle de sol de la zone Z03 à perforer pour le passage de l'évacuation EU du caniveau
- L'épaisseur du plancher bas en zone salle à manger Z06 et la présence de réservations existantes
- La nature des supports aux embrasures des portes neuves

⚠ La reconnaissance du vide sanitaire doit être réalisée conjointement avec le Lot 08 (Plomberie) pour établir le plan de raccordement EU du caniveau de sol avant toute mise en œuvre.

2.2 – Hauteur sous plafond

HSP contractuelle 270 cm dans toutes les zones (coupes A.2.2.x). Tous les niveaux finis de chape et ragréage devront permettre d'atteindre cette HSP.

2.3 – Coordination

L'entrepreneur coordonnera ses interventions avec :

- Lot 08 – Plomberie : accès et raccordement EU dans le vide sanitaire, position siphons de sol, trémies, percement Z06
- Lot 08 – Plomberie : gabarit du caniveau inox 40×100 et cotes d'encastrement avant réalisation de la réservation
- Lot 06 – Menuiseries : cotes des nouveaux châssis / huisseries pour finitions maçonnerie
- Lot 04 – Revêtements de sols : réception du support avant pose résine époxy et sols durs

⚠ Toutes les trémies et percements doivent être réalisés AVANT le coulage des chapes définitives et AVANT la pose des équipements de cuisine.

TITRE III – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PERCEMENTS ET TRÉMIES

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des percements et trémies à réaliser par le présent lot.

Zone	Local	Type de prestation	Qté	Coordination
Z02	Légumerie (×2)	EU.100 siphonné sous dalle – trémie 10×10	2	Lot 08 – position avant coulage chape
Z02	Déboitage	EU.100 siphonné sous dalle – trémie 10×10	1	Lot 08 – position avant coulage chape
Z02	Préparations froides	EU.100 siphonné sous dalle – trémie 10×10	1	Lot 08 – position avant coulage chape
Z03	Zone plonge / laverie vaisselle	Réservation caniveau 40×100 + percement de dalle pour raccordement EU via vide sanitaire	1	Lots 07 et 08 – cf. §4.2 et 4.3
Z06	Salle à manger – machine à café	Percement plancher bas EU.50 – avec manchon étanche	1	Lot 08 – coordination avant finitions

TITRE IV – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES OUVRAGES

4.1 – Comblement du pédiluve existant – Zone Z02 (SAS 6,4 m²)

- Nettoyage et préparation du fond du pédiluve – dégraissage, élimination des résidus, vérification absence réseau actif
- Comblement en béton maigre dosé $\geq 250 \text{ kg/m}^3$ – couches successives $\leq 10 \text{ cm}$ – damage et vibration inclus
- Surfaçage au mortier de ciment pour rattrapage de niveau
- Ragréage autolissant de finition – planéité $\leq 3 \text{ mm}$ sous règle de 2 m – humidité résiduelle $\leq 3,5\%$ CM avant pose résine (Lot 04)

⚠ Le pédiluve peut contenir des canalisations EU/EV sous son fond. Vérification obligatoire avec le Lot 08 avant comblement. Aucune canalisation active ne sera condamnée sans accord du MOE.

[À PRÉCISER — Dimensions précises et profondeur du pédiluve – à relever lors de la visite obligatoire]

4.2 – Percement de dalle et réservation pour raccordement EU du caniveau – Zone Z03

4.2.1 – Percement de la dalle pour passage de l'évacuation EU du caniveau

Le raccordement EU du fond du caniveau inox vers le réseau existant dans le vide sanitaire nécessite un percement vertical de la dalle de sol de la zone Z03 :

- Repérage précis de la position du percement – coordination avec le Lot 08 (sortie EU en fond de caniveau) et le Lot 07 (cotes caniveau inox)
- Percement carotté de la dalle béton à la scie carotteuse – DN 100 mm minimum (passage canalisation EU.75 ou EU.100 avec jeu de pose)
- Mise en place d'un manchon de réservation PVC dépassant 2 cm de chaque côté de la dalle
- Calfeutrement provisoire du manchon pendant les travaux – calfeutrement définitif CF/PF après raccordement par le Lot 08

⚠ Ce percement est à coordonner impérativement avec le Lot 08 avant réalisation : le Lot 08 définit le DN exact et la position du percement en fonction du tracé EU dans le vide sanitaire. Aucun percement ne sera réalisé sans accord écrit du Lot 08 et du MOE.

[À PRÉCISER — DN exact du percement EU fond de caniveau – à définir avec le Lot 08 lors de la phase de préparation chantier]

4.2.2 – Accès au vide sanitaire

L'accès au vide sanitaire pour les travaux de plomberie (Lot 08) est à la charge du présent lot si cet accès nécessite une intervention maçonnerie :

- Si trappe d'accès existante au vide sanitaire : vérification de son état et de ses dimensions – remise en état si nécessaire
- Si absence de trappe d'accès : création d'une trappe de visite maçonnée ou métallique (coordination avec Lot 07 pour trappe métallique) à un emplacement défini avec le MOE
- Rebouchage et finition après travaux de plomberie dans le vide sanitaire

4.3 – Réservation dans la chape pour le caniveau inox 40×100 – Zone Z03

4.3.1 – Découpe ou réservation

- Chape existante : découpe à la scie diamantée – largeur = largeur extérieure caniveau + 2 cm de jeu de chaque côté – profondeur = hauteur caniveau + 2 cm de scellement sous le fond
- Chape de reprofilage au Lot Revêtement de sol « Résine » : réservation coffrée aux dimensions exactes avant coulage – y compris cales de réglage en niveau
- Fond de réservation plan et horizontal – tolérance $\pm 1 \text{ mm}$

4.3.2 – Raccordement EU en fond de réservation

- Mise en continuité du manchon de percement de dalle (§4.2.1) avec la sortie EU en fond de caniveau – coordination Lot 08
- Calfeutrement étanche autour du passage EU – mortier hydrofuge ou manchon souple selon préconisation Lot 08

⚠ Jonction fond de caniveau / percement de dalle : point critique d'étanchéité – contrôlé conjointement Lot 02 et Lot 08 avant scellement définitif du caniveau.

4.4 – Scellement du caniveau inox 40×100 dans la chape – Zone Z03

- Vérification niveau et aplomb du caniveau inox avant scellement – grille au niveau fini ± 0
- Scellement au mortier de ciment hydrofuge dosé $\geq 400 \text{ kg/m}^3$ – fond de joint compressible entre mortier et inox
- Ragréage au pourtour – raccord planéité $\pm 1 \text{ mm}$ – support prêt à recevoir la résine époxy (Lot 04)

⚠ Niveau supérieur de grille = niveau fini sol résine ± 0 . Coordination obligatoire Lots 02, 07 et 04.

4.5 – Trémies EU.100 siphonné sous dalle – Zone Z02

- Légumerie – 2 trémies EU.100 siphonné sous dalle – $10 \times 10 \text{ cm}$ chacune – positionnement défini par Lot 08
- Déboitage – 1 trémie EU.100 siphonné sous dalle – $10 \times 10 \text{ cm}$ – positionnement défini par Lot 08
- Préparations froides – 1 trémie EU.100 siphonné sous dalle – $10 \times 10 \text{ cm}$ – positionnement défini par Lot 08

⚠ Ces 4 trémies doivent être réalisées AVANT le coulage des chapes. Positions exactes transmises par le Lot 08 en phase de préparation chantier.

4.6 – Percement du plancher bas – Salle à manger Z06 – Machine à café

- Repérage de la position de la machine à café sur plan A.2.1.3 – coordination Lot 08 pour point d'évacuation EU.50
- Percement carotté du plancher bas – DN 75 mm minimum (passage EU.50 avec gaine de protection) – à la scie carotteuse
- Mise en place d'un manchon de protection PVC ou fonte – dépassant 2 cm de chaque côté du plancher
- Calfeutrement CF/PF autour du manchon – selon classement planchers ERP type U – PV résistance au feu à fournir
- Rebouchage et reprise d'enduit autour du percement côté salle à manger et côté local inférieur

⚠ Le plancher bas de la salle à manger est un plancher de compartimentage ERP type U. Tout percement doit être calfeutré conformément à la réglementation incendie en vigueur.

[À PRÉCISER — Épaisseur et nature du plancher bas Z06 –

[À PRÉCISER — Vide sanitaire présent sous salle à manger ? – à confirmer avec Direction CH Sens]

4.7 – Finitions maçonnerie lors de la repose des portes neuves

4.7.1 – Porte métallique extérieure – Quai cuisine (Z01)

- Démolition soignée des anciens tableaux et feuillures – sans dégradation des maçonneries adjacentes conservées (Hors lot)
- Ragréage et reconstitution des tableaux selon cotes de la nouvelle porte – mortier bâtard dosé $\geq 350 \text{ kg/m}^3$ – renforts d'angle métalliques inclus
- Scellement du seuil ou rail de guidage inférieur du rideau métallique dans le dallage – réservation pour encastrement du rail, ragréage mortier hydrofuge et rattrapage de niveau
- Reprise des enduits muraux aux abords de la porte – faces intérieure et extérieure – enduit ciment hydrofuge côté extérieur – env. 0,5 m de chaque côté

- Rebouchage des trous et scellements résiduels de l'ancienne porte

4.7.2 – Portes intérieures neuves

- Ajustement des tableaux en maçonnerie aux cotes des nouveaux châssis / huisseries – ragréage si nécessaire
- Scellement des huisseries métalliques ou des rails de portes coulissantes – mortier de scellement ou résine selon prescriptions Lot 06
- Reprise d'enduit ou de carrelage (coordination Lot 05) au pourtour des encadrements sur les faces visibles
- Rebouchage de tous les trous de scellement et percements résiduels après pose des portes

⚠ Les finitions maçonnerie seront réalisées APRÈS pose des portes (Lot 06) et AVANT revêtements muraux finaux (Lot 05).

[À PRÉCISER — Liste définitive et cotes de toutes les portes neuves sur tableau maçonné – à établir avec Lot 06 en phase de préparation chantier]

4.8 – Percements divers, calfeutrements CF/PF et rebouchages

- Tous percements supérieurs à 80mm pour passages de réseaux techniques – coordination Lots 08, 09, 10
- Calfeutrement CF/PF de tous les percements selon réglementation ERP type U

4.9 – Rénovation des soubassements béton extérieurs

- Reprises de maçonnerie sur talonnettes béton en soubassement des baies vitrées de la salle à manger comprenant :
 - Passivation des aciers mis à nu après décapage, brossage et dépoussiérage
 - Application d'un primaire anticorrosion sur tous les aciers visibles nettoyés avant réfection des enduits ciment.
 - Réalisation d'un mortier de réparation des bétons pour reconstitution des surfaces avec le respect de la granulométrie existante.

– Fin du CCTP Lot 02 –